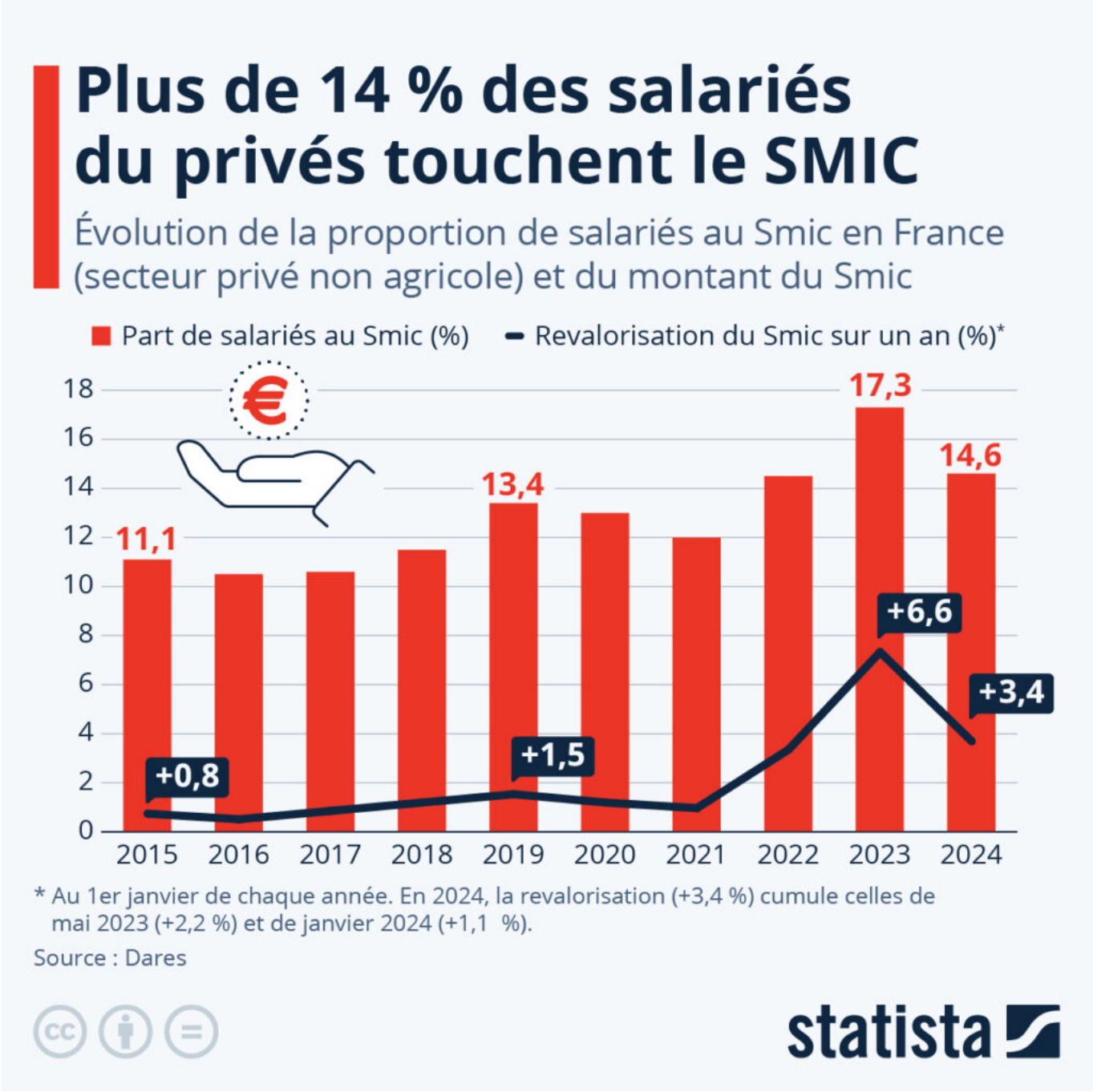
Ecrit par Echo du Mardi le 26 septembre 2025

Marché du travail : plus de 14 % des salariés du privé touchent le Smic



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 26 septembre 2025

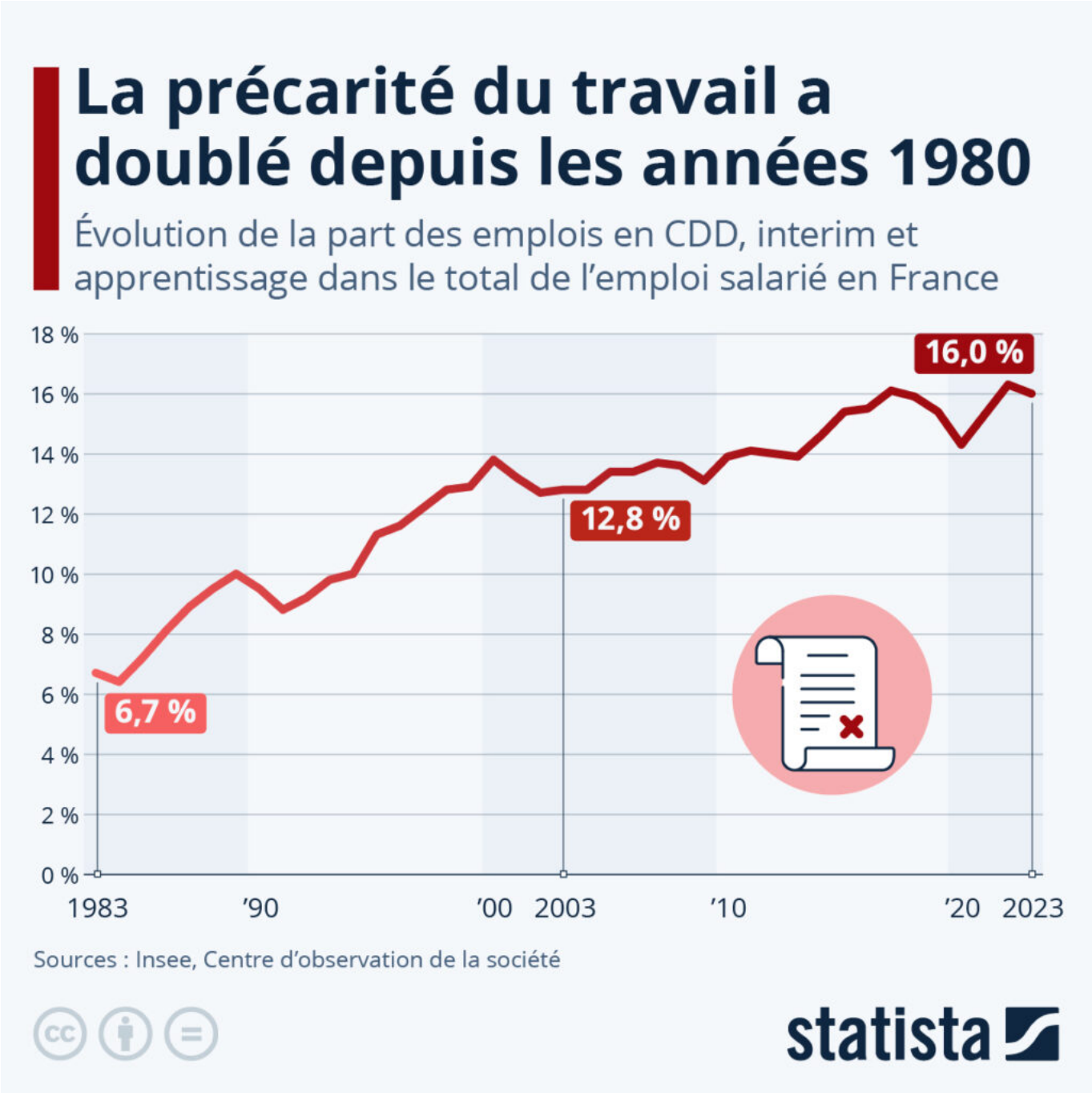
Comme le montrent les données de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des Statistiques (Dares) présentées dans notre infographie, 14,6 % des salariés français du privé (hors secteur agricole) touchaient le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) en 2024, soit 2,7 millions de personnes. Ces chiffres sont en baisse par rapport au pic de 17,3 % (3,1 millions de salariés) atteint en 2023, mais restent élevés par rapport à la tendance historique. Il s'agit en effet de la deuxième proportion la plus élevée mesurée depuis 2007, derrière 2023 et juste devant 2022 (14,5 %).

Dans le détail, la majorité des smicards sont des femmes (57 %), alors qu'elles représentent moins de la moitié des salariés (45 %). Les secteurs les plus représentés (hors agriculture) sont ceux du commerce de détail alimentaire et non-alimentaire, ainsi que de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, dans lesquels la part d'employés payés au Smic dépasse 25 %.

Les revalorisations successives du Smic face à l'inflation ces dernières années et la faible progression des bas salaires expliquent en grande partie l'explosion récente du nombre de salariés touchant le salaire minimum. Depuis le 1er janvier 2021, le SMIC a été revalorisé neuf fois en France, avec une augmentation d'environ 14 % du montant horaire brut entre le 1er janvier 2021 (10,25 €) et le 1er novembre 2024 (11,88 €). Ainsi, les personnes qui touchaient un peu plus que Smic – si elles n'ont pas été suffisamment augmentées par leur employeur au cours de cette période – ont vu leur rémunération rattrapée par le salaire minimum.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 26 septembre 2025



La précarité du travail a doublé depuis les années 1980

Selon les calculs du Centre d'observation de la société basés sur des données de l'Insee, en 2023, 16 % des emplois salariés en France présentaient un statut précaire, c'est-à-dire contrats à durée déterminée,

Ecrit par Echo du Mardi le 26 septembre 2025

d'apprentissage ou d'intérim. Ce taux est deux fois supérieur à celui mesuré dans les années 1980. Comme le retrace notre infographie, la précarité du travail a très fortement augmenté du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, le taux d'emplois précaires grimpant de 7 % en 1985 à 14 % en 2000. Après une phase de stabilisation de quelques années, il est à nouveau reparti à la hausse au début des années 2010, pour atteindre 16 % en 2017. Depuis, il semble plus ou moins se maintenir à ce niveau.Les premiers concernés par l'emploi précarisé sont les salariés les moins diplômés et les jeunes. Chez les salariés de moins de 25 ans, le taux de précarité est par exemple passé de 17 % en 1982 à plus de 50 % ces dernières années.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !